



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ARRETE N° 127/UL/P/SG/2018

*portant nomination des membres de la commission sécurité des manifestations  
(COSEM) à l'Université de Lomé*

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE DE LOME,**

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'Université du Bénin;

Vu le décret n° 2001-024/PR du 09 mars 2001, portant changement de la dénomination « Université du Bénin » ;

Vu le décret n° 2016-065/PR du 11 mai 2016, portant nomination du Président de l'Université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 126/UL/SG/P/2018 du 26 novembre 2018 portant création d'une commission sécurité des manifestations à l'Université de Lomé ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont nommées membres de la commission chargée de mener une réflexion sur la sécurité des manifestations à caractère revendicatif sur le campus de l'Université de Lomé, les personnes dont les noms suivent :

- **Monsieur NANTOB Mafobatchie (MC)**, Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS) de l'Université de Lomé, Président ;
- **Monsieur BATCHANA Essohanam (MC)**, Secrétaire Général du Syndicat National des Enseignants du Supérieur du Togo (SNES), Membre ;
- **Monsieur AWOKOU Kokou (MA)**, Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants du Supérieur du Togo (SEST), Membre ;
- **Madame DA COSTA Yawoa Dzidzo (MC)**, Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences (FDS) de l'Université de Lomé, Représentante du Personnel Enseignant, Membre ;
- **Monsieur ABOLO-SEWOVI Modzinu Blaise**, Secrétaire Général du Syndicat du Personnel Administratif, Technique et de Service de l'Université de Lomé (SYNPATSUL), Membre ;
- **Monsieur TOSSOU Audela Kodjovi**, Secrétaire Général du Syndicat du Personnel Administratif de l'Université de Lomé (SYNPAUL), Membre ;
-

- **Madame GUINHOUYA Adjoa Nettey, épouse AKAKPOVI-EBAH**, Assistante sociale à la division médecine préventive au Centre des Œuvres Universitaires de Lomé (COUL), Représentante du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS), Membre ;
- **Monsieur EDOH Adovi Fulbert Richcarlos**, Délégué Général de l'Université de Lomé, Membre ;
- **Mademoiselle EDORH Félicité**, Délégué Général Adjoint de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de l'Université de Lomé, Membre ;
- **Monsieur ADOUGO Komla Honoré**, Président du Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) ; Membre ;
- **Monsieur AMENUVEVE Basile**, Secrétaire Général de la Synergie des Elèves et Etudiants du Togo (SEET), Membre ;
- **Monsieur TCHEDRE Piou**, Président du Haut Conseil des Associations et Mouvements Estudiantins (HACAME), Membre ;
- **Monsieur AHO Kokou**, Chef du Corps de la Police Universitaire de Lomé (COPUL), Membre ;
- **Monsieur KINI Efoe Koffi**, Enseignement-Chercheur à la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (FDD), Membre ;
- **Monsieur WELLA Mazamesso**, Enseignement-Chercheur à la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (FDD), Membre ;
- **Un (1) représentant de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale du Togo** ; Membre ;
- **Un (1) représentant de la Direction Générale de la Police Nationale du Togo**, Membre ;
- **Un (1) représentant de la Cour Suprême du Togo**, Membre ;
- **Un (1) représentant des Organisations de promotion et de défense des droits humains**, Membre ;
- **Un (1) représentant des organes de presse et des médias**, Membre.

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 26 NOV 2018

**Ampliations**

- MESR	.....1
- PUL	.....2
- 1 <sup>er</sup> VP/UL	.....1
- 2 <sup>ème</sup> VP/UL	.....1
- SG/UL	.....2
- AC/UL	.....1
- SF/UL	.....1
- DGA	.....1
- Intéressés	.....20



*(Handwritten signature of Professeur Dodzi Komla KOKOROKO)*

**Professeur Dodzi Komla KOKOROKO**